

SAINT-PIERRE-DE-FRUGIE

SOS Forêt vent debout contre une coupe rase

L'association réclame des explications sur l'abattage de 16 hectares de bois

Virginie Desmet

v.desmet@sudouest.fr

Vendredi 15 septembre, SOS Forêt Dordogne animait un débat, auquel une cinquantaine de personnes ont participé, à la suite d'une coupe rase effectuée autour de la commune de Saint-Pierre-de-Frugie, au nord du département. Une opération lors de laquelle 16 hectares d'arbres, majoritairement des châtaigniers et quelques bouleaux « sains », précisait alors l'association, ont été abattus.

Ces centaines de stères, d'essences autochtones, sont destinées à être broyées pour devenir du bois énergie et alimenter des chaudières biomasse. Pour l'équipe de SOS Forêt Dordogne, le chantier qui s'est tenu à la fin de l'été pose « plusieurs problèmes ».

« Un cas d'école »

Jean-Claude Nouard, son coprésident, affirme que « ce peuplement était sain et non déperissant, qu'il n'avait aucune raison d'être éradiqué pour faire autre chose ». Pour en avoir le cœur net, il dit s'être rendu sur place avec l'association La Canopée et notamment un écologue forestier.

De surcroît, le reboisement de ces parcelles, qui sera financé par le plan de relance gouverne-



16 hectares de bois, principalement des châtaigniers, ont été abattus vers la fin de l'été. ILLUSTRATION PHILIPPE GRELLER

DANS UN PARC NATUREL

Le secteur de Saint-Pierre-de-Frugie est rattaché au Parc naturel régional Périgord Limousin (PNRPL). « On n'a pas de pouvoir de police, rappelle-t-on au sein de ce dernier. Ce chantier a été déclaré auprès de la mairie. Il s'agissait d'une coupe légale prévue

mental, devrait comprendre des résineux, toujours selon SOS Forêt Dordogne, voire « des espèces invasives comme le chêne rouge d'Amérique », le tout étant économiquement rentable à court terme.

« Ce dossier est un cas d'école qui coche toutes les cases de ce qu'il ne faut pas faire », condamne Jean-Claude Nouard qui

dans le document de gestion. » L'équipe du PNRPL rappelle qu'une plateforme existe, sur son site Internet, pour les propriétaires de parcelles boisées souhaitant déclarer leurs chantiers forestiers : « Pas mal le font aujourd'hui. »

ne compte pas « en rester là ». Début octobre, SOS Forêt Dordogne a envoyé plusieurs courriers, entre autres, au ministère de la Transition écologique, à celui de l'Agriculture, aux députés du département, au Centre régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine (CRPF), afin de réclamer des explications.